

jeudi 26 octobre 2017

À Argenteuil, pas de répit pour les pollueurs !

En décembre 2016, Argenteuil sonnait la fin des abus et déclenchait la guerre aux pollueurs. Dans le cadre de la lutte contre les incivilités, véritable fléau pour l'ensemble du territoire, la Ville se lançait dans une campagne de repérage de l'origine des dépôts sauvages. Opération permettant de retrouver les contrevenants et leur facturer le coût du ramassage et du traitement de ces dépôts.

Parallèlement, la police municipale lors de ses rondes quotidiennes est particulièrement vigilante. Ainsi, le 24 octobre 2017 à 16h50, les policiers municipaux sont intervenus rue d'Épinay pour un flagrant délit de dépôt sauvage. Deux agents de surveillance de la voie publique en patrouille dans ce secteur ont repéré les deux hommes et ont sollicité les renforts en les retenant sur place. Le conducteur de la camionnette, employé d'une entreprise de bâtiment basée en Seine-Saint-Denis, et son passager déchargeaient des tuiles issues d'un chantier de construction.

Un procès verbal a été dressé pour dépôt d'encombrants transportés à l'aide d'un véhicule entraînant une contravention de 5e classe (jusqu'à 1500€). Une peine complémentaire qui consiste à l'enlèvement du véhicule ayant servi au dépôt est possible si le tribunal le décide.

Ainsi, Argenteuil mobilise l'ensemble de ses moyens disponibles : sa police municipale, ses agents assermentés de la propreté urbaine, son centre de supervision urbaine et ses 138 caméras de vidéo surveillance pour faire payer les pollueurs. Ces derniers sont prévenus et savent maintenant à quoi s'attendre.

communiqué de presse

Contact : **Marie Loth**
tél. : 01 34 23 42 33
marie.loth@ville-argenteuil.fr

01 34 23 41 00
  argenteuil.fr

